

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 27 mai 2025 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 mai 2025 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 mai 2025
Date d'affichage	21 mai 2025

Membres en exercice	75
Membres présents	55
Pouvoirs	16
Votants	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BURGERONDE – DORION

Etaient excusés :

M. Éric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Françoise BEAURIN
M. Michel BLONDIN donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Michel LEPAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Pascale DEMARTHE
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Armel BOUCHARD
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Pascal LEFEBVRE remplacé par Mme Sophie LEMOINE
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Christophe MENNESSON donne pouvoir à M. Christian LESENNE
M. Jean-Michel MENOIRIE donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

M. DELOHEN ne prend pas part au vote, étant absent lors du conseil du 14 avril 2025

Le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2025 (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS)

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2025.064 Mise à jour du tableau des effectifs : Création et suppression de postes

Le conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération n° 2024.019 du Conseil communautaire modifiant la délégation du Conseil d'Agglomération au Président,
- Vu la délibération n° 2025.014 du dernier Conseil communautaire en date du 14 avril 2025,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 7 mai 2025,
- Considérant les mises à temps complet de deux agents,
- Considérant le changement de filière de deux agents,
- Considérant un départ en retraite et la démission de 2 agents intercommunaux, qui voient leur temps de travail augmenter dans leur collectivité principale,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS)

➤ **De créer :**

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) de la filière administrative,
- 1 poste d'ATEA principal de 2^{ème} classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Assistants territoriaux d'enseignement artistique (catégorie B) de la filière culturelle,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) de la filière administrative.

➤ **De supprimer :**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) de la filière administrative,

- 1 poste d'agent social à temps complet appartenant au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux (catégorie C) de la filière médico-sociale,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (1/35^{ème}) appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) de la filière administrative,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (1,5/35^{ème}) appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) de la filière technique.
- **De mettre à jour** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente note de synthèse.
- **De prendre acte** que les créations seront compensées par la suppression après avis du Comité Social Territorial et nomination des intéressés, par la suppression de leur grade et/ou quotité horaire actuels.
- **De prendre acte** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2) 2025.065 Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 au Comité des Œuvres Sociales de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2023.101 du 13 avril 2023 attribuant une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Abbeville et de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- Vu les crédits inscrits au budget

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLLIS)

- **D'attribuer** une subvention au COS une subvention de 15 683.82 € au titre de l'année 2025 à l'Association du Comité des Ouvres Sociales de la ville d'Abbeville et de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

3) 2025.066 Versement du capital décès aux ayants droit

Le Conseil d'Agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles D 712-19, D 712-20, D 712- du Code de la Sécurité Sociale,

- Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960, relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des communes,
- Vu le décret n° 2009-1425 du 20 novembre 2009, modifiant l'article D 712-20 du Code de la Sécurité Sociale relatif aux modalités d'attribution du capital décès aux ayants droit des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021, relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé, modifiant le décret n° 2021-176 du 17 février 2021,
- Vu la décision n° IP/2022.64 du 8 mars 2022 de la collectivité de conclure un contrat d'assurances pour les risques statutaires encourus par les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL auprès de la CNP Assurance via RELYENS (Ex SOFAXIS) jusqu'au 31 décembre 2025,
- Considérant le contrat d'assurance établi le 27 avril 2022 et valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,
- Considérant l'acte de décès en date du 24 avril 2025 d'un agent titulaire à temps complet de la collectivité,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSEMENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS)

- **De prendre acte** que lorsqu'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire affilié à la CNRACL, exerçant son activité sur une durée hebdomadaire d'au moins 28 heures, décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants droit (conjoint et enfants de moins de 21 ans). Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité ;
- **D'indiquer** que suite au décès, survenu le 23 avril 2025, d'un agent titulaire à temps complet de la collectivité, placé en congé de longue durée depuis le 7 novembre 2024, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à ses ayants droit, à savoir son épouse ;
- **De fixer**, conformément à la législation en vigueur, le montant du capital décès de 24 176,94 € brut correspondant à la dernière rémunération brute annuelle du fonctionnaire décédé et à l'indice détenu par celui-ci au jour de son décès ;
- **De verser** aux ayants droit de cet agent décédé le montant fixé ci-dessus ;
- **De prendre** acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité et que l'assurance remboursera cette dernière sur production des justificatifs correspondants ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4) 2025.067 Convention de mise en place d'une mise à disposition des services techniques entre la commune d'Abbeville et la Communauté d'agglomération

M. WALRAVE souhaite savoir de quels moyens matériels disposent les deux entités et s'étonnent que 25 agents s'occupent d'une ville de 25 000 habitants, et que 12 agents seulement s'occupent du territoire de 42 communes.

Réponse du Président : Les services de la Ville d'Abbeville interviennent sur de nombreux chantiers.

La part CABS est de 494 112€

Le Conseil d'Agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-1,
- Vu que la mutualisation ascendante (des communes vers la communauté d'agglomération) n'est possible que lorsque la compétence n'a pas été entièrement transférée à cette dernière et que les communes décident de conserver leurs agents « dans le cadre d'une bonne organisation des services »,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 mai 2025,
- Considérant l'intérêt pour les deux structures de mettre à disposition les services techniques entre les deux entités,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 66 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – THIEBAUT – LEMOINE BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS ; 2 contre : M. DELOHEN – Mme MANSARD ; 3 abstentions : MM. MACHAT – DELOISON - HENOCQUE)

- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention de mise à disposition des services techniques entre la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme la commune d'Abbeville, et tout document afférent à intervenir.
- **D'autoriser** M. le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

5) 2025.068 Attribution d'une indemnité pour fonction itinérante au titre de l'année 2024

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.251-5 à L.251-10
- Vu le décret n°2001-654 modifié en date du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,
- Vu les crédits inscrits au budget
- Considérant l'ensemble des agents occupants des fonctions essentiellement itinérantes et utilisant leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels

- Considérant la nécessité de définir les fonctions au titre desquelles peut être allouée l'indemnité d'itinérance et ses bénéficiaires

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS)

- **De définir** les fonctions itinérantes aux agents assurant les fonctions d'agents d'entretien des bâtiments exerçant sur différents sites de la CABS
- **De fixer** le montant annuel 2024 des indemnités versées aux agents désignés ci-après comme suivant :

Agents concernés	Montant annuel
BELBOUCHE Hélène	192 euros
CREVEL Sylviane	92 euros
DUBOIS Emilie	4 euros
GRARE Sandrine	105 euros
MARCASSIN Gaétanne	24 euros
TARATTE Nathalie	263 euros

Le montant total de l'indemnité versée pour l'année 2024 est de 680 euros pour un total de 1 951,45 kilomètres.

- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette délibération

6) 2025.069 Revalorisation du montant de la vacation du guide touristique

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération N° 2022.137 en date du 20 septembre 2022 fixant les rémunérations horaires brutes ou nettes pour le recours aux vacataires dans le cadre de l'activité des services,
- Vu le souhait de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme de rendre plus attractif le poste de guide interprète pour assurer l'ensemble des visites et conférences,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS ; 1 abstention : M. DELOHEN)

- **D'actualiser** la délibération précitée fixant les fonctions exercées et les montants des vacations dans le tableau suivant :

Fonctions exercées	Rémunération horaire brute
Surveillant de bassins, titulaires du BEESAN (Brevet d'Educateur Sportif des Activités de la Natation) ou du BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Activités Aquatiques et Natation)	14.16 €
Guide interprète	30 €
Diététicienne	26 €
Modèle au sein de l'école des Beaux-Arts	20 €
Professeur d'arts plastiques au sein de l'école des Beaux-Arts	25,67 €
Psychologue	31 €
Jury d'examen conservatoire	25 €
Fonctions exercées	Rémunération horaire nette
Pédiatre	50 €

- **De mettre à jour** les fonctions exercées et les montants des vacations comme suit :

Fonctions exercées	Rémunération horaire brute
Surveillant de bassins, titulaires du BEESAN (Brevet d'Educateur Sportif des Activités de la Natation) ou du BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Activités Aquatiques et Natation)	14.16 €
Guide interprète	35 €
Diététicienne	26 €
Modèle au sein de l'école des Beaux-Arts	20 €
Professeur d'arts plastiques au sein de l'école des Beaux-Arts	25,67 €
Psychologue	31 €
Jury d'examen conservatoire	25 €
Fonctions exercées	Rémunération horaire nette
Pédiatre	50 €

- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

7) 2025.070 Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'enquête nationale « Ecole primaire »

M. TONOLLI :

3 points :

- *Félicitations au service scolaire et à Anne-Marie Dorion en charge de cette compétence, car il faut saluer que cette compétence est bien structurée*
- *Baisse démographique scolaire inquiétante qui illustre les besoins en matière de gestion de l'habitat.*

- *Manque de prévision lorsque la compétence a été prise en 2017. Un audit bâtimentaire et énergétique est indispensable.*

M. WALRAVE :

Domage de ne pas avoir été informés avant de ce rapport, qui aurait pu servir aux travaux de la commission Finances.

Les remarques concernant la situation des finances de la C.ABS sont inquiétantes, avec une incapacité à financer les investissements.

L'absence de plan pluriannuel est inquiétante.

Réponse de M. DEMARTHE :

Ce rapport est le résultat d'une enquête nationale sur la compétence scolaire. Par ailleurs, il était impossible de réunir une instance pour évoquer ce rapport de la CRC puisque la loi impose la confidentialité jusqu'au débat en conseil d'agglomération. Concernant la pluriannualité, des diagnostics ont été réalisés, et le contexte du Projet de Territoire incluant l'hypothèse d'une reprise des bâtiments par les communes est intégré à la planification.

M. DELOHEN :

Concernant les bâtiments scolaires, il faut savoir que les bâtiments appartiennent aux communes. Un jour ils seront rendus et les communes n'auront pas l'argent pour les entretenir. Il faut que cette compétence soit traitée sans attendre.

Réponse de M. DEMARTHE :

La compétence scolaire devra donner lieu à une décision concernant les bâtiments. En attendant une convention sera rédigée pour permettre aux maires d'intervenir sur certains travaux

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L. 243-8 et L.243-9 du Code des Juridictions Financières,
- Vu l'ouverture d'une procédure de contrôle des comptes de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme sur la compétence scolaire portant sur les exercices 2019 à 2023, par la Chambre régionale des comptes des Hauts de France,
- Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et ses annexes, référencé ROD2 2024-001619, notifié à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme le 17 avril 2025,
- Considérant qu'en application de l'article R243-6 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes doit donner lieu à un débat,

Après en avoir entendu l'exposé par le Président, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération

- **Prend connaissance** du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et ses annexes, référencé ROD2 2024-001619.
- **Prend acte** de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

AFFAIRES SCOLAIRES

8) 2025.071 Adoption du règlement des activités périscolaires

M. TONNOLI : La tarification sociale proposée à Abbeville ne touche pas les études surveillées, mais seulement la cantine. Le reste à charge pour les familles modestes est important.

Pour les centres de loisirs, la limite d'accueil est déjà atteinte et il est dommage de ne pas pouvoir accepter toutes les familles en demande.

Mme DORION : Nous n'avons pas encore constaté d'évolution du nombre d'enfants en études et garderies depuis l'évolution des tarifs. En revanche, en ce qui concerne la cantine, il n'y a aucune baisse.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2021.011 du 23 mars 2021 approuvant le projet éducatif social territorial de la CABS
- Considérant la nécessité de formaliser le fonctionnement des activités périscolaires et de la restauration scolaire dans un règlement, en raison notamment de l'évolution des modes de paiement offerts aux usagers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOUIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIIS)

- **D'adopter** le règlement des activités périscolaires et de la restauration scolaire, avec application au 2 juin 2025
- Mme la Directrice Générale des Services est chargée de la bonne application de cette délibération

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

9) 2025.072 Renouvellement de la convention de partenariat avec Initiative Somme France Active Picardie pour le période 2025-2026

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,
- Vu la loi Notre du 7 août 2015 qui impose que le versement par les communes et leurs regroupements, de subvention aux organismes accompagnant la création d'entreprise doit faire l'objet d'un conventionnement avec la Région
- Vu l'approbation en Conseil Communautaire du 7 octobre 2024 de la charte d'engagement avec la Région des Hauts-de-France au titre du Schéma Régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- Considérant la demande de renouvellement de partenariat pour 2025-2026 sollicitée par l'association Initiative Somme France Active en date du 22 novembre 2024
- Considérant la présentation du rapport lors du bureau communautaire du 13 mai 2025

Après avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge de l'Economie, Olivier MALLET, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE –

LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS)

- **De fixer** les modalités de partenariats avec l'association Initiative Somme France Active pour la période 2025-2026
- **De prendre** acte que le montant de la participation s'élève à 25 000€ par an
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

10) 2025.073 Adhésion à la charte de fonctionnement 2024-2028 du Réseau Investir en Hauts-de-France et Engagements pour le Développement Économique Territorial

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,
- Vu la loi NOTRe de 2015, conférant aux régions la responsabilité à titre exclusif de la définition sur son territoire des orientations économiques,
- Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 adopté par la Région Hauts-de-France renforçant la nécessité de structurer des relations partenariales entre les collectivités territoriales et les acteurs économiques régionaux.
- Vu l'approbation en Conseil Communautaire du 7 octobre 2024 de la charte d'engagement avec la Région des Hauts-de-France au titre du Schéma Régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- Considérant la sollicitation de Nord France Invest auprès de la CABS pour son intégration dans le Réseau Investir En Hauts-de-France,
- Considérant la présentation du rapport lors du bureau communautaire du 13 mai 2025

Après avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge de l'Économie, Olivier MALLET, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT- TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS)

- **D'approuver** la charte de fonctionnement 2024-2028 du Réseau Investir en Haut-de-France
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

TOURISME

11) 2025.074 Mise à jour des tarifs 2026 de la Taxe de séjour

M. DELOHEN : S'inquiète de la taxe prélevée sur 32 communes, alors que la CABS compte 43 communes.

M. SANNIER rappelle que ce contexte n'est pas nouveau, qu'il serait bon d'uniformiser.

M. HAUSSOULIER indique que le fonctionnement est dans le pacte financier d'origine voté en 2017. Ce problème est identique pour la question des éoliennes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,
- Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 relatif aux taxes de séjour,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-26 et suivants, R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants,
- Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-10-1, D. 133-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient aux collectivités compétentes de prendre une nouvelle délibération fixant les tarifs de la taxe de séjour, conformément aux limites tarifaires en vigueur, avant le 1er juillet 2025 pour une application au 1er janvier 2026

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge du Tourisme, Henri SANNIER, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 69 pour MM. DEMARTHE BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BURGERONDE DORION – FROISSART-SENILIS ; 2 contre : MM. DELOHEN – WALRAVE)

	Barème des tarifs de taxe de séjour applicables pour 2025		PROPOSITION Tarifs 2026 CABS
	Tarifs plancher 2025	Tarif plafond 2025	
Palaces	0,70 €	4,80 €	4.60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,50 €	2.90 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	2.00 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	1.38 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0.95 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0.78 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0.54 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0.20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessous (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	1%	5%	5%

Exonérations

Par ailleurs, conformément à l'article L.2333-31 du CGCT, Sont exonérés de la taxe de séjour : les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'agglomération et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 € / pers. / jour.

- **D'approuver** le maintien des tarifs de la taxe de séjour 2025 pour l'année 2026, applicables dès l'année 2026, y compris l'exonération conformément au tableau ci-dessus.
- **D'autoriser** M. le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 27 mai 2025 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 mai 2025 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 mai 2025
Date d'affichage	21 mai 2025

Membres en exercice	75
Membres présents*	54
Pouvoirs*	17
Votants	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT DELOISON – DUCHEMIN – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE LANGLET – AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BURGERONNE – DORION

***Monsieur Laurent PRUVOT quitte la salle et donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY.**

Etaient excusés :

M. Éric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Françoise BEURIN
M. Michel BLONDIN donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Michel LEPAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Pascale DEMARTHE
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Armel BOUCHARD
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Pascal LEFEBVRE remplacé par Mme Sophie LEMOINE
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Christophe MENNESSON donne pouvoir à M. Christian LESENNE
M. Jean-Michel MENOIRIE donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

12) 2025.075 Autorisation de signature de la convention cadre de partenariat « Stratégie touristique Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Années 2025 – 2027 proposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées

M. TONOLLI : Constate la multiplicité des signataires de ce type de convention, qui illustre un manque de visibilité de la compétence tourisme. On peut se poser la question de l'efficacité de ce type de gestion.

M. SANNIER : Répond qu'il est d'accord sur les effets néfastes du mille-feuilles. Ce type de convention sert justement à fédérer les acteurs. On sait qu'on a une pépite, la Baie de Somme, et qu'il faut fédérer les organismes qui interviennent.

M. DEMARTHE précise que le chef de file est le Conseil Régional des Hauts de France. Au niveau local, c'est le Parc Naturel Régional qui œuvre pour la Région.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)
- Vu la signature du Pacte de Destination par la CABS autorisée par la délibération du 10 décembre 2024,

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge du Tourisme, Henri SANNIER, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT- TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS ; 1 abstention : M. DELOHEN)

- **D'approuver** la convention cadre de partenariat « Stratégie touristique Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Années 2025 – 2027 proposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention cadre de partenariat « Stratégie touristique Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Années 2025 – 2027.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

13) 2025.076 Autorisation de signature de la convention concernant le plan d'actions « Destination Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Année 2025 proposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)
- Vu la signature du Pacte de Destination par la CABS autorisée par la délibération du 10 décembre 2024,

Après en avoir entendu l'exposé par le Vice-président en charge du Tourisme, Henri SANNIER, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT- TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS . 1 abstention : M. DELOHEN)

- **D'approuver** la convention concernant le plan d'action « Destination Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Année 2025 proposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention concernant le plan d'action « Destination Baie de Somme Picardie maritime horizon 2030 » Année 2025.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Du 27 mai 2025 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 mai 2025 à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 mai 2025
Date d'affichage	21 mai 2025

Membres en exercice	75
Membres présents*	53
Pouvoirs	17
Votants*	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BOURET – DAIRAINÉ – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT DELOISON – DUCHEMIN – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET AUBERT – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE – DORION

***Monsieur Bernard DUCROCQ quitte la salle**

Etaient excusés :

M. Éric BALÉDENT donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Françoise BEAURIN
M. Michel BLONDIN donne pouvoir à M. Claude BOURET
M. Hervé DENIS donne pouvoir à M. Olivier MALLET
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Michel LEPAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Lydie NOËL donne pouvoir à M. Pascale DEMARTHE
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Christine CHEVALLIER
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah BOSIO
M. Armel BOUCHARD
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Luc CHATENAY
M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD
M. Rémy BOUTROY remplacé par Mme Yvonne THIEBAUT
M. Pascal LEFEBVRE remplacé par Mme Sophie LEMOINE
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Christophe MENNESSON donne pouvoir à M. Christian LESENNE
M. Jean-Michel MENOIRIE donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
Mme Odile DUVAL remplacée par M. Bertrand AUBERT
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY

Etaient absents :

Mme Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Mme Annie LEPLOMB

DEVELOPPEMENT DURABLE

14) 2025.077 Candidature à l'appel à projet CITEO / ADELPHE « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L541-1 à L541-50 du Code de l'environnement portant dispositions générales relatives à la prévention et à la gestion des déchets,
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L541-10, L541-10-1 (4°), L541-10-23, et R543-288 et suivants,
- Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la gestion des déchets et à la responsabilité élargie des producteurs (REP),
- Vu le cahier des charges de l'appel à projets Adelphe intitulé "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique" Levier 4 : « Améliorer les coûts du verre et ses performances »,
- Vu le projet de contrat de partenariat de l'AAP Collecte 2024 proposé par Adelphe, dans le cadre de cet appel à projets,

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de la gestion des déchets, Robert DEBRAY, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS)

- **D'approuver** le contrat de l'appel à projets Adelphe intitulé "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique" Levier 4 : « Améliorer les coûts du verre et ses performances »
- **D'autoriser** le Président à signer le contrat de l'appel à projets Adelphe intitulé "Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique" Levier 4 : « Améliorer les coûts du verre et ses performances »
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

15) 2025.078 Contrat type FEDEREC « option fédération – Plastique (ECT/PCNC 5-02/PCC 5-03 / Aciers et Alus de CS / JMR 1-11 / GdM 1-02) »

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L541-10, L541-10-1 (4°), L541-10-23, et R543-288 et suivants,
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du Code de l'environnement,

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de la gestion des déchets, Robert DEBRAY, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT LEMOINE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS)

- **D'approuver** les contrats de reprise par standard de matériaux triés « option Fédérations » avec la SAS European Products Recycling (EPR),
- **D'autoriser** le Président à signer les contrats de reprise par standard de matériaux triés « option Fédérations » établi entre la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme et la SAS European Products Recycling (EPR),
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

EAU – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF

16) 2025.079 Programme Concerté pour l'EAU

M. DELOHEN : Au niveau réglementaire, ceux qui n'ont pas cédé leur compétence jusqu'à présent.

M. DUQUESNE précise que cette question administrative sera traitée avec les services très rapidement pour qu'une réponse soit apportée aux syndicats.

- Considérant que dans le cadre de son 12ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a pour vocation d'apporter son concours financier, à la communauté d'Agglomération et aux communes dont la compétence est déléguée, pour réaliser des projets ayant pour objet la gestion équilibrée des ressources en eau et la préservation de la biodiversité.
- Considérant que les opérations sont éligibles aux participations financières de l'Agence de l'eau Artois-Picardie ;
- Considérant que le Programme Concerté sur l'Eau (PCE) est un outil de programmation technique et financier ;

- Considérant que la communauté d'agglomération de la Baie de Somme exerce les compétences Eau potable, Assainissement eaux usées ;
- Considérant que l'Agence de l'eau a demandé la CABS, d'établir un PCE sur l'ensemble du territoire et que chaque commune a envoyé ses opérations afin que la CABS en fasse la synthèse pour les années 2025 à 2027 ;
- Considérant que chaque opération sera financée par la commune porteur de l'opération ou par la CABS dans le cadre des opérations attraites à la GEMAPI ;

Après en avoir entendu l'exposé par le conseiller délégué en charge de l'eau et de l'assainissement collectif et non-collectif, Bernard DUQUESNE, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSEMENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BURCERONNE – DORION – FROISSART-SENLIS ; 1 abstention : M. DELOHEN)

- **D'approuver** le programme concerté pour l'Eau pour la période 2025-2027 et pouvant faire l'objet d'actualisations annuelles ;
- **D'autoriser** M. Le Président, ou son représentant, à viser les actes s'y rapportant et en particulier les demandes de subventions des dossiers inscrits au Programme Concerté sur l'Eau

POLITIQUE DE LA VILLE

17) 2025.080 Autorisation de signature de la Convention de Gestion Urbaine de Proximité 2025-2030

M. WALRAVE : Regrette la paupérisation des villages, constate une France à 2 vitesses.

M. DEMARTHE précise que les fonds de la politique de la Ville permettent aux familles les plus en difficultés de vivre dans la dignité.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale
- Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024
- Vu l'article 1388 bis du code général des impôts
- Vu la délibération du 7 octobre 2024 approuvant l'adoption du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
- Vu l'avis du Comité de Pilotage de la Gestion Urbaine de Proximité du 25 mars 2025 ayant validé le document.

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de de la Politique de la ville, Éric BALÉDENT, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN

MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOUIE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE DORION – FROISSART-SENLIS ; 1 contre : M. WALRAVE ; 1 abstention : M. DELOHEN)

- De valider la convention Gestion Urbaine de Proximité 2025-2030.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18) 2025.081 Validation des projets déposés dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2025 (DPV)

M. TONOLLI : Les 2/3 de la dotation de la ville d'Abbeville sont utilisés pour financer les vestiaires du centre Robert Viarre.

M. DEMARTHE : Ce projet a été validé par l'Etat car le centre Robert Viarre est en plein cœur des quartiers prioritaires de la Ville d'Abbeville.

M. DELOHEN regrette que sur 19 points, aucun ne cible la ruralité.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article 172 de la loi de finances 2009 créant la Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficiant chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées, complétant la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Vu l'éligibilité de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) à la DPV,
- Vu le montant de l'enveloppe DPV allouée à la CABS au titre de l'année 2025,
- Vu les projets identifiés par la CABS et la ville d'Abbeville au titre de la DPV, bénéficiant aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV),

Après avoir entendu l'exposé par le Conseiller délégué en charge de de la Politique de la ville, Éric BALÉDENT, et en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT- TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOUIE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – AUBERT – LESENNE - Mmes BOULART DAUSSY – DELAGE – DUPUY – CHEVALLIER – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – MANSARD – THIEBAUT – LEMOINE – BOURCERONDE DORION – FROISSART-SENLIS ; 2 abstentions : MM. DELOHEN – WALRAVE

- **D'approuver** les projets déposés au titre de la dotation politique de la ville 2025 (tableau joint).
- **D'autoriser** le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

POINTS INFORMATIFS

19) Dénomination du Pôle socio culturel et sportif en un « Espace Simone Veil »

20) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil communautaire

24/03/2025	2025.84	Contrat de prestation de service du 25 mars au 4 avril 2025 en vue d'assurer le « transport scolaire des enfants de la ligne S10 / quartiers du centre-ville à destination des collèges et lycées d'Abbeville » avec la société de transport : Transdev CAP
25/03/2025	2025.85	Contrat de prestation de service du 27 mars au 4 avril 2025 en vue d'assurer le « transport scolaire des enfants de la ligne S9 / Menchecourt à destination des collèges et lycées d'Abbeville » avec la société de transport : L'OISEAU BLEU
26/03/2025	2025.86	Sollicitation auprès de l'ANAH pour sa participation 2024 au financement du poste de « Chef de projet Action Cœur de Ville ».
31/03/2025	2025.87	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 940 à LANCHERES
31/03/2025	2025.88	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération OPAH, d'un montant de 7 500 € attribuée à Mme Maryline HAUTECOEUR et M. Emilien GUERBE pour ses travaux
31/03/2025	2025.89	Demande de subvention au titre du Fonds vert pour le projet « Renaturation des villes et des villages – AXE 2 » du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
01/04/2025	2025.90	Avenant n° 1 au marché n° 2024/05 « Requalification du Hameau d'Elincourt dans la commune de Saint-Blimont » avec l'entreprise STPA
01/04/2025	2025.91	Marché de « Fourniture de gasoil pour la flotte des bus, camions d'ordures ménagères et véhicules de la CABS » avec l'entreprise DELICOURT ENERGIE
02/04/2025	2025.92	Marché de travaux pour l'aménagement du fossé de la rue Saint Paul à Abbeville avec l'entreprise SADE CGHT
02/04/2025	2025.93	Nouvelle grille tarifaire de l'Office de Tourisme – Billetterie « Sortie Baie de Somme »
03/04/2025	2025.94	Avenant n° 1 au marché de prestation de service « transport scolaire et non scolaire, régulier ou occasionnel sur le territoire de la CABS – Lot n° 1 » avec l'entreprise Les Courriers Automobiles Picards
03/04/2025	2025.95	Bail commercial avec l'entreprise HEPPNER SOCIETE DE TRANSPORT pour la location d'une salle de réunion et d'un bureau au sein de l'ensemble immobilier CONDOR.
03/04/2025	2025.96	Bail dérogatoire pour la location d'un garage à Mme DEMARET, situé rue du Moulin Quignon à Abbeville
03/04/2025	2025.97	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
07/04/2025	2025.98	Complément à la grille tarifaire des produits boutique de l'Office de Tourisme
08/04/2025	2025.99	Demande de subvention au titre de « l'appel à Projets Collecte 2024-levier 4 » lancé par CITEO
15/04/2025	2025.100	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain
22/04/2025	2025.101	Non attribué
22/04/2025	2025.102	Complément à la grille tarifaire des produits boutique de l'Office de Tourisme
23/04/2025	2025.103	Marché de prestation de service avec l'entreprise SAINT-NABOR SERVICES portant sur le marché « Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de moyen séjour et de l'aire d'accueil de grand passage de la CABS »
24/04/2025	2025.104	Marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande portant sur le « service public de transport par petits véhicules pour les enfants fréquentant des classes

		spécialisées en milieu ordinaire dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme » avec la société : CARRY CARS SERVICES
24/04/2025	2025.105	Modification de la régie d'avance et de recettes de l'Office de Tourisme de la Baie d Somme
24/04/2025	2025.106	Complément à la décision 2025.91 « Marché de « Fourniture de gasoil pour la flotte des bus, camions d'ordures ménagères et véhicules de la CABS avec l'entreprise DELICOURT ENERGIE » de sorte à faire mention du Budget Transport 2025.
29/04/2025	2025.107	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
05/05/2025	2025.108	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de traverse d'agglomération sur la RD 928 à MAREUIL CAUBERT
06/05/2025	2025.109	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
09/05/2025	2025.110	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au titre du fonctionnement 2025 FRANCE SERVICES
12/05/2025	2025.111	Cession pour un montant de 8 116,67 €TTC de cinq véhicules du service collecte des Déchets à la société Depann'80 à CAMBRON.
13/05/2025	2025.112	Renonciation à l'exercice de droit de préemption urbain.
14/05/2025	2025.113	Convention technique et financière avec le Conseil Départemental pour la réalisation des aménagements de trottoir et piste cyclable sur la RD 482 à NEUFMOULIN
16/05/2025	2025.114	Mise en place de 2 automates de distribution de boissons et de friandises sur le site Garopôle à Abbeville avec la société MIAMX

Fin de séance à 20h35.

La Secrétaire de séance
Annie LEPLOMB



Le Président de la C.A.B.S
Pascal DEMARTHE

